

Remarques du STTP sur le document du Groupe de travail sur l'examen de la Société canadienne des postes, intitulé « *Postes Canada à l'ère du numérique* »

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes a passé en revue le document de travail de 2016 du Groupe de travail sur l'examen de la Société canadienne des postes, intitulé « *Postes Canada à l'ère du numérique* ».

Nous croyons que les perspectives financières et les remarques sur les services bancaires postaux contenues dans le document de travail de 2016 doivent être écartées, car elles reposent sur des erreurs, des omissions, de fausses représentations et des conjectures sans fondement.

Erreurs

Les principales erreurs contenues dans le document de travail ont trait aux coûts de main-d'œuvre, aux résultats financiers antérieurs et à l'importance des revenus liés aux colis.

Omissions

Les principales omissions comprennent l'omission de signaler les changements apportés à la convention collective nouvellement négociée, qui accordent à Postes Canada une marge de manœuvre accrue, le refus de tenir compte des résultats financiers positifs du deuxième trimestre de 2016, l'omission de signaler des événements ponctuels, qui ont eu une incidence marquée sur les résultats financiers de 2011 et de 2013, et l'incidence des fluctuations des taux d'actualisation.

Fausses représentations

Le document de travail contient de fausses représentations des résultats financiers de 2012 et donne une mauvaise impression du soutien de la population envers les services bancaires postaux décrit dans le rapport final sur les sondages de l'opinion publique, intitulé *Revue des services offerts par Postes Canada - Étude auprès des Canadiens*.

Conjectures sans fondement

Bon nombre des conjectures présentées dans le document de travail à l'égard des volumes de colis et de médiaposte reposent sur des conjectures non fondées.

COÛTS DE MAIN-D'ŒUVRE

Le document de travail contient des renseignements erronés sur les coûts de main-d'œuvre de Postes Canada. En effet, aux pages 4 et 67, le document de travail affirme que « *Le coût de la main-d'œuvre productive de Postes Canada est près de 41 pour cent plus élevé que celui d'entreprises comparables du secteur privé (Purolator, UPS et DHL)* ». À la page 78, le document de travail indique que : « *le taux de main-d'œuvre productive de Postes Canada s'établit [sic] est supérieur de 45 pour cent à celui de ses concurrents* ».

Selon l'information fournie par la Société canadienne des postes, ni l'une ni l'autre de ces affirmations n'est exacte.

Il y a actuellement à Postes Canada deux principaux groupes de personnel de livraison. Les factrices et facteurs ruraux et suburbains (FFRS) effectuent la livraison du courrier à environ un tiers des itinéraires de livraison, tandis que les factrices et facteurs de l'unité urbaine effectuent la livraison à deux tiers des itinéraires. Exprimé en équivalents temps plein (ÉTP), les FFRS représentent environ 25 % du personnel de livraison de Postes Canada. Les FFRS assurent la livraison des colis dans toutes les régions suburbaines, qui sont aussi desservies par les concurrents de Postes Canada, ainsi que dans les régions rurales, où les concurrents font souvent appel à Postes Canada pour assurer la livraison de leurs produits.

Au cours des négociations de 2016, Postes Canada a remis au STTP et aux médiatrices les coûts de main-d'œuvre suivants pour les factrices et facteurs et le personnel de livraison de Purolator, d'UPS et de DHL. Le STTP y a ajouté les taux de salaire des FFRS en fonction d'information fournie par Postes Canada.

TABLEAU 1 : ANALYSE DU TAUX DE MAIN-D'ŒUVRE PRODUCTIVE : POSTES CANADA ET SES CONCURRENTS					
	POSTES CANADA		CONCURRENTS		
	FACTRICES ET FACTEURS	FFRS	PUROLATOR	DHL	UPS
Taux de salaire de base maximum / heure	25,95 \$	20,22 \$	28,39 \$	25,99 \$	27,64 \$
Salaire annuel, y compris les allocations et les heures supplémentaires	61 505 \$	46 555 \$	63 266 \$	57 373 \$	61 037 \$
Taux horaire de la main-d'œuvre productive sans avantages sociaux	43,08 \$	26,93 \$	39,07 \$	36,17 \$	37,10 \$
Taux horaire de la main-d'œuvre productive, y compris les avantages sociaux	58,41 \$	33,76 \$	48,22 \$	44,72 \$	45,86 \$

Source : Postes Canada, STTP

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, l'écart entre les coûts de main-d'œuvre productive du personnel de livraison de Postes Canada et ceux de ses concurrents est bien loin d'atteindre les chiffres de 41 % et 45 % avancés par le groupe de travail.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DE POSTES CANADA DE 2011 À 2015

La plupart des conjectures négatives du groupe de travail face à l'avenir de Postes Canada reposent sur son analyse des cinq dernières années. D'après son analyse des résultats financiers de 2011 à 2015, il conclut (page 9) que : « *Postes Canada est à la croisée des chemins. Ses coûts augmentent plus rapidement que ses revenus. ... Or, à défaut de prendre les mesures qui s'imposent, Postes Canada ne sera pas en mesure de s'autofinancer.* »

Au lieu de se pencher sur l'incidence d'événements ponctuels particuliers ayant occasionné des pertes considérables en 2011 et en 2013, le groupe de travail a tout simplement regroupé tous les résultats, en mentionnant l'augmentation des tarifs de 2014, mais en négligeant de mentionner le gel des tarifs de 2015, et en indiquant à tort que l'année 2012 s'est soldée par une perte au lieu de profits de 94 millions \$, comme l'indiquent les rapports financiers.

Examinons les remarques faites par le groupe de travail à la page 49 du document de travail : « *Postes Canada, à titre d'entité consolidée, a subi une perte nette au cours de trois des cinq dernières années (de 2011 à 2013), puis a enregistré un bénéfice net en 2014 et en 2015, n'eût été l'importante augmentation des tarifs du secteur de la Poste-lettres. L'analyse des résultats financiers des cinq dernières années montre que le Groupe d'entreprises de Postes Canada, à titre d'entité consolidée, a subi une perte nette cumulée de 3 millions de dollars au cours de cette période, avec un revenu annuel variant d'un bénéfice net de 99 millions de dollars en 2015 à une perte nette de 188 millions de dollars en 2011. Le passage d'une perte nette en 2013 à un profit en 2014 est principalement attribuable à l'augmentation du prix unitaire du timbre en mars 2014, qui a généré des revenus supplémentaires de 214 millions de dollars uniquement en 2014.*

Pour bien comprendre le succès financier des années 2014 et 2015, il importe d'examiner les circonstances propres à chacune de ces années.

2011 : En 2011, les événements ponctuels décrits ci-après ont eu une incidence marquée sur les résultats financiers de Postes Canada : Le paiement qu'a dû verser Postes Canada par suite de la décision de 2011 de la Cour suprême du Canada sur l'équité salariale. Estimé à 250 millions \$ par l'Alliance de la fonction publique du Canada, ce paiement visait du service accompli pour la Société de 1983 à 2002. Des modifications à la *Loi sur les normes de prestation de pension* entraînant un paiement unique de 63 millions \$. Les grèves tournantes et le lock-out de 2011, dont le coût estimé se situe entre 50 et 70 millions \$.

N'eut été de ces coûts uniques, Postes Canada aurait réalisé des profits d'exploitation en dépit de l'arrêt total de ses activités au cours du lock-out de juin 2011.

2012 : En 2012, contrairement à l'interprétation des résultats financiers présentée dans le document du groupe de travail, qui indique une perte pour 2012, le secteur Postes Canada a déclaré des profits d'exploitation de 77 millions \$ et des profits nets de 94 millions \$.

Aux fins de présentation de l'information, les résultats de 2012 ont été retraités pour illustrer l'incidence des modifications apportées à la norme comptable internationale 19. Les profits nets de 94 millions \$ déclarés en 2012 ont été retraités à des fins de comparaison dans le rapport annuel de 2013 (page 99), où ils figurent à titre de pertes s'élevant à 83 millions \$. L'adoption, en 2013, de la nouvelle norme comptable ne change rien au fait que Postes Canada a déclaré un profit en 2012 et que des primes liées à ces profits ont été versées. L'affirmation voulant que Postes Canada ait subi des pertes financières trois années de suite est fausse.

2013 : Pour bien comprendre le rendement financier de Postes Canada en 2013, il importe d'analyser l'incidence de l'adoption de modifications à la norme comptable internationale 19. Bien que les conséquences financières de cette nouvelle norme aient été expliquées dans les rapports annuels de Postes Canada de 2011 et de 2012, le document de travail ne fait aucune mention des conséquences négatives de cette modification comptable. Ces conséquences ont été lourdes. En raison de l'adoption de cette norme comptable, ce qui aurait été un profit net de 321 millions \$ est devenu une perte de 29 millions \$ (voir le rapport annuel de 2013, page 100). L'incidence de l'adoption de la norme 19 s'observe aussi en comparant les charges au titre des avantages du personnel de 2013 avec celles indiquées dans le rapport annuel de 2012. Le rapport annuel de 2013 (page 62) indique que les charges au titre des avantages du personnel s'élèvent à 1 257 millions \$ tandis que le rapport annuel de 2012 (page 62) indique que ces mêmes charges s'élèvent à 841 millions \$. Le groupe de travail ne tient aucun compte de l'incidence marquée des modifications apportées aux pratiques comptables et se sert plutôt des résultats financiers pour soutenir que Postes Canada n'est pas financièrement viable à long terme.

2014 : Le document de travail reconnaît que Postes Canada a enregistré un bénéfice net en 2014, mais il soutient que ce profit est principalement attribuable à l'augmentation des tarifs de mars 2014, qui a généré des revenus supplémentaires de 214 millions \$. Le document de travail ne reconnaît pas l'incidence de l'augmentation du taux d'actualisation, qui est passé de 4,4 % à 5,0 %, sur les charges au titre des avantages du personnel. Cette augmentation a donné lieu à une réduction des charges de 181 millions \$. L'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les charges au titre des avantages du personnel n'a été mentionnée qu'une seule fois dans le document de travail, bien qu'elles aient eu, chaque année, une incidence marquée sur les résultats financiers. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les résultats de 2014, voir aussi la partie intitulée *Confiance accordée aux prévisions financières de Postes Canada*.

2015 : L'année 2015 a été une autre année rentable pour Postes Canada, malgré une diminution considérable du taux d'actualisation, qui est passé de 5 % à 4 %. Cette diminution a entraîné une hausse de 189 millions \$ des charges au titre des avantages du personnel. Par ailleurs, un gel des tarifs a été en vigueur durant presque toute l'année. Malgré les efforts déployés par la direction de Postes Canada pour attribuer les profits à la mise en place du programme de conversion aux boîtes postales communautaires (BPCOM), le fait est que le passage aux BPCOM s'est fait en grande partie à la fin de l'année, et l'incidence de l'attrition découlant de la réduction des effectifs en 2015 a été minimale.

La véritable explication des profits de 2015 réside dans la hausse des volumes de colis, les gains de productivité et la capacité de Postes Canada de réduire ses effectifs pour compenser la diminution des volumes de courrier transactionnel.

2016 : Postes Canada a connu d'excellents résultats pour la première moitié de 2016, et ce, malgré le gel des tarifs de la poste-lettres. Elle a déclaré des profits d'exploitation de 3 185 millions \$ pour les six premiers mois de 2016. Il s'agit des profits d'exploitation les plus élevés jamais déclarés par Postes Canada pour la première moitié de l'année, toute année confondue. Postes Canada a aussi déclaré un résultat avant impôt de 45 millions \$ pour les six premiers mois de 2016. Il s'agit des profits avant impôt les plus élevés pour la même période depuis 2010. De plus, ce résultat a été obtenu malgré la demande adressée par la direction aux grands utilisateurs postaux de ne pas utiliser le service postal public durant le mois de juin. Le taux de croissance des volumes de colis a augmenté durant la première moitié de 2016. Au cours de cette période, les volumes de colis ont augmenté de 11,4 % comparativement à la même période en 2015. La hausse de revenus tirés des colis a dépassé la perte de revenus découlant de la diminution des volumes de courrier. Le document de travail ne tient aucunement compte de tous ces faits positifs. Cependant, il mentionne que le déficit de solvabilité du régime de retraite s'est accru, comme l'indique le rapport du deuxième trimestre de 2016, mais il se garde bien de mentionner l'augmentation du montant de l'excédent sur le plan de la continuité du régime de retraite, qui est passé de 1,2 milliard \$ à 1,6 milliard \$.

DÉFAUT DE RECONNAÎTRE D'IMPORTANTES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

Le document de travail ne contient qu'un seul renvoi aux dispositions de la nouvelle convention collective, soit la reconduction de la clause qui protège les 493 comptoirs postaux de la Société. Il laisse entendre qu'il s'agit d'une disposition restrictive. Le document de travail donne un aperçu négatif du potentiel de croissance des volumes de médiaposte et de colis, et il ne mentionne même pas les changements importants aux règles de travail régissant la livraison de ces deux gammes de produits qui ont été convenus par Postes Canada et le STTP. Dans le cadre des négociations, Postes Canada a proposé de nouvelles règles de travail qui lui permettraient d'augmenter considérablement sa part du marché de la médiaposte et du marché des colis. Le Syndicat a accepté ces changements, ouvrant ainsi la voie à une croissance importante des volumes. De même, le document de travail ne mentionne pas les nouvelles valeurs d'activité insérées à la convention collective des FFRS, qui feront augmenter la productivité en réduisant le temps alloué au tri de la poste-lettres ayant fait l'objet d'un tri séquentiel. Le groupe de travail a choisi de ne pas tenir compte de ces changements importants ou il n'en a pas été informé par la direction de Postes Canada.

Confiance accordée aux prévisions financières de Postes Canada

Le groupe de travail a commis une grave erreur en accordant sa confiance à la direction de Postes Canada relativement aux prévisions sur son rendement financier futur. Postes Canada a depuis fort longtemps l'habitude de faire des prévisions totalement erronées. Examinons les résultats réels comparativement aux prévisions de Postes Canada.

**Tableau 2: Résultats consolidés : Profits d'exploitation réels déclarés
Comparativement aux profits d'exploitation prévus par Postes Canada**

Année	Profits d'exploitation réels (en millions \$)	Profits d'exploitation prévus par Postes Canada (en millions \$)
2010	315	81
2011	(226)	151
2012	131	73
2013	(193)	(475)
2014	299	(256)
2015	169	61

Source : Rapports annuels de Postes Canada

Notons que, malgré l'absence de hausses de tarif, le secteur Postes Canada a déclaré des profits d'exploitation de 45 millions \$ pour la première moitié de 2016. Le dernier trimestre est habituellement le plus rentable.

Il faut prêter une attention particulière aux prévisions financières de Postes Canada pour l'année 2014. En décembre 2013, Postes Canada a annoncé son plan d'action en cinq points, qui comprenait une hausse marquée des tarifs postaux et la suppression de la livraison à domicile, qui serait remplacée par la livraison à des boîtes postales communautaires. Postes Canada prévoyait alors une perte d'exploitation de 256 millions \$ pour 2014. La prévision de cette perte financière a permis à la direction de Postes Canada de justifier l'adoption de son programme de boîtes postales communautaires auprès des médias, de la population, des milieux politiques municipaux, provinciaux et fédéraux durant toute l'année 2014; Postes Canada affirmait alors qu'elle vivait une crise financière. En réalité, pour l'année 2014, elle a dégagé des profits d'exploitation de 299 millions \$.

La direction de Postes Canada n'avait aucune raison de prévoir une perte d'exploitation pour l'année 2014, sauf pour servir sa stratégie de relations publiques. En décembre 2013, Postes Canada savait que le taux d'actualisation passerait de 4,4 % à 5 % (page 113). L'« effet bénéfique » de cette hausse du taux d'actualisation pour l'année 2014 étaient prévus dans le rapport annuel de 2013 (page 71). Il y a aussi eu les conséquences d'une hausse très marquée des tarifs. Tous ces signes laissaient présager une année rentable, mais malgré tout, Postes Canada a annoncé une crise financière majeure, et ce, de façon tout à fait délibérée.

Le groupe de travail s'est appuyé sur les données de la direction de Postes Canada pour établir des prévisions financières et, ce faisant, il a commis une grave erreur. Il semble avoir fait la même erreur que le Conference Board du Canada, qui s'est fié aux données de la direction de Postes Canada pour établir ses prévisions. En effet, dans son rapport de 2013 intitulé *L'avenir du service postal au Canada*, le Conference Board prévoyait que Postes Canada accuserait une perte annuelle d'un milliard \$ d'ici 2020. Cette perte annoncée était basée sur la projection de pertes financières annuelles à partir de 2012. Le rapport du Conference Board concluait que, même si les tarifs augmentaient de beaucoup en 2014, Postes Canada subirait quand même des pertes de 1 350 millions \$ de 2012 à 2015 inclusivement.

Tableau 3 :

Profit (perte) d'exploitation (en millions \$) : secteur Postes Canada

	2012	2013	2014	2015
Prévisions du Conference Board sans hausse de tarifs	(250)	(300)	(400)	(450)
Prévisions du Conference Board tenant compte de la forte hausse de tarifs (10 %) en 2014	(250)	(300)	(400)	(400)
Résultats réels :	77	(269)*	204	92

***résultats découlant des modifications comptables**

Comme l'indique le tableau 3, les projections financières du Conference Board étaient tout à fait inexactes. Tout comme le groupe de travail, le Conference Board a grandement sous-estimé les hausses de volumes, les gains de productivité, les répercussions de la hausse des tarifs de 2014 et la capacité de Postes Canada de moduler ses effectifs en fonction de la diminution des volumes de courrier transactionnel.

Au lieu de suivre la logique du Conference Board et de prévoir une perte de un milliard \$ pour 2020, le groupe de travail a accepté la nouvelle prévision de Postes Canada, « revue et corrigée », soit une perte de 721 millions \$ pour 2026. Si elle n'était pas susceptible d'entraîner de graves conséquences sur la planification à Postes Canada, cette prévision serait tout à fait risible.

Conséquences de la baisse du taux d'actualisation

Une seule fois dans son document, le groupe de travail reconnaît que la baisse du taux d'actualisation a entraîné de conséquences majeures sur les résultats financiers de Postes Canada ces cinq dernières années. Toutefois, dans son analyse de l'avenir de Postes Canada, il ne tient pas compte des conséquences d'éventuelles fluctuations du taux d'actualisation. Voici la remarque figurant à la page 57 du document :

« Les dépenses totales liées aux avantages sociaux (ce qui inclut les prestations de retraite et les autres avantages à long terme ainsi que ceux postérieurs à l'emploi) ont augmenté à un taux annuel composé de 6,3 pour cent de 2011 à 2015, soit de 993 M\$ à environ 1,3 G\$. Cette hausse s'explique avant tout par le coût des futurs avantages sociaux des employés, qui s'est révélé très volatile en raison de fluctuations au chapitre des taux d'escompte, des taux de rendement des investissements et d'autres hypothèses actuarielles. Les charges annuelles liées aux prestations de retraite ont varié de 0,3 G\$ à 0,6 G\$ au cours de la période de 2011 à 2015. »

Tableau 4 :
Variation du taux d'actualisation : Incidence sur les coûts liés aux avantages du personnel

Année	Taux d'actualisation	Incidence sur les coûts liés aux avantages du personnel par rapport à l'année précédente
2011	5,7 %	+57 M \$
2012	5,3 %	+11 M \$
2013	4,4 %	+ 60 M \$
2014	5,0 %	- 181 M \$
2015	4,0 %	+ 189 M \$
2016 T1	4,1 %	- 19 M \$

Source : Rapport annuel et rapport du 1^{er} trimestre de 2016 de Postes Canada

Comme l'indique le tableau 4, la hausse des coûts de main-d'œuvre ces dernières années est grandement attribuable à la diminution du taux d'actualisation. Il n'y a aucune raison de supposer que la situation va se poursuivre. Il est plus probable qu'une hausse lente et graduelle du taux d'actualisation vienne réduire de façon marquée les coûts liés aux avantages du personnel et ainsi contribuer à la réalisation de profits encore plus élevés.

Amélioration de la productivité et mesures de réduction des coûts

Dans son document, le groupe de travail minimise la capacité de Postes Canada de moduler ses coûts en fonction de la diminution des volumes de courrier. Par opposition à la volatilité des événements ponctuels et aux fluctuations du taux d'actualisation, il y a une constante à Postes Canada, c'est-à-dire les gains de productivité réguliers et la diminution constante des effectifs, qui correspondent à la baisse générale des volumes de courrier transactionnel. Le tableau 5 illustre la capacité de Postes Canada de moduler ses effectifs et ses coûts de main-d'œuvre en fonction de la diminution des volumes de courrier.

TABLEAU 5 : COMPARAISON ENTRE LA RÉDUCTION DES HEURES PAYÉES ET DU VOLUME DE COURRIER DE 2005 À 2015			
	2005	2015	Variation
Heures payées : trav. interne	34,6 millions	26,2 millions	-24,3 %
Heures payées : trav. livraison unité urbaine	50,8 millions	41,8 millions	-17,7 %
Heures payées : trav. maintenance	1,6 millions	1,6 millions	0
Total heures payées : membres STTP unité urb.	87,0 millions	69,6 millions	-20,0 %
Volume total de courrier	11,1 milliards	8,8 milliards	-20,7 %

Source : Rapports annuels de Postes Canada et information sur les effectifs fournie par la Société

Il importe de tenir compte du fait que les nouvelles dispositions sur les dimensions de la médiaposte et les effectifs de livraison des colis, qui figurent dans la convention collective négociée récemment, permettront à Postes Canada d'accroître de façon marquée sa capacité de réaliser des gains de productivité et de moduler ses effectifs en fonction de la variation des volumes de courrier et des services proposés.

Services bancaires : le groupe de travail fait fausse route

De tous les nouveaux services que Postes Canada peut fournir, la prestation de services bancaires est sans contredit le service le plus rentable et le plus imposant. Le groupe de travail refuse cependant d'en faire une recommandation sans réserve. De façon générale, le groupe de travail n'est pas favorable à la mise sur pied d'une banque postale, et ce, malgré le fait qu'il se dit d'accord avec la prestation de nouveaux services financiers et la mise en place de partenariat avec les banques et les coopératives financières dans les régions rurales et les régions éloignées.

La partie portant sur les services bancaires postaux présente de graves lacunes et deux erreurs majeures.

À la page 95 du document de travail, il est écrit :

« Il est intéressant de noter que, parmi les Canadiens qui semblaient aimer l'idée des services bancaires postaux, seulement 7 pour cent ont affirmé qu'ils utiliseraient ces services. »

Cette affirmation est erronée. À la page 93 du rapport final intitulé « Revue des services offerts par Postes Canada : Étude auprès des Canadiens », il est écrit que 7 % de la population du Canada affirme qu'elle utiliserait « certainement » les services bancaires fournis par Postes Canada, et 22 % affirme qu'elle les utiliserait « probablement ». Il s'agit d'une partie importante de la population qui affirme vouloir certainement ou probablement utiliser les services bancaires fournis par Postes Canada. Par ailleurs, dans son document, le groupe de travail passe sous silence le fait que plus de 600 municipalités, dont Toronto et Victoria, ont adopté une résolution en appui à la prestation de services bancaires postaux!

La deuxième erreur se trouve à la page 100 du document, où il est écrit : « *Ajoutons enfin que la présence d'une entité gouvernementale dans le secteur financier contreviendrait à des accords commerciaux que le Canada a conclus avec d'autres pays.* » Cette affirmation est elle aussi erronée. Tant qu'elle respecterait les dispositions des accords commerciaux, une banque postale n'y contreviendrait pas. Le Canada compte déjà trois banques fédérales et des institutions financières (Exportation et Développement Canada, Banque de développement du Canada et Financement agricole Canada) ainsi qu'une banque propriété de la province de l'Alberta (Alberta Treasury Branch).

Les remarques sur la prestation de services bancaires qui figurent dans le document présentent de nombreuses lacunes. En effet, dans le document, il n'y a aucun exemple de réussite d'une banque postale dans un pays très semblable au Canada. On y présente plutôt sommairement le cas de la Nouvelle-Zélande, pays dont la taille représente 1/7 de celle du Canada et dont la Kiwi Bank n'est pas retenue comme modèle de réussite parce qu'elle appartient à l'État et qu'elle fait concurrence aux banques étrangères, d'où sa croissance rapide. Même si ce raisonnement plutôt simpliste est accepté pour expliquer le succès de la Kiwi Bank, le groupe de travail n'a pas examiné en détail les banques postales de pays semblables au Canada par leur taille et par la concentration de grandes banques internationales. Le Royaume-Uni, la France et la Suisse ont une culture bancaire issue du secteur privé semblable à celle du Canada. Chacun de ces pays, le Canada y compris, possède une culture bancaire très rentable et une concentration élevée de grandes banques qui contrôlent la majorité du monde des affaires. Ces quatre pays comptent quelques-unes des plus grandes banques au monde. Sur le plan des avoirs, le Royaume-Uni compte cinq des 50 plus grandes banques au monde, la France en compte cinq elle aussi, la Suisse deux et le Canada trois. Et pourtant, les trois premiers pays ont tous une banque postale très prospère, qui contribue aux revenus de leur service postal public.

En outre, l'argument selon lequel la population du Canada est très bien servie par les banques et les coopératives financières est erroné. Le nombre de succursales bancaires et de coopératives financières a connu une baisse spectaculaire. Dans le document, les données provenant de l'Association des banquiers canadiens sont présentées comme étant irréfutables et le nombre de succursales actuel est comparé avec celui d'il y a quelques années. Selon ces données, il y avait 6 348 succursales bancaires en 2014 comparativement à 6 151 en 2010. Toutefois, si on examine ces données sur une longue période, un tout autre portrait s'en dégage.

En 1990, le Canada comptait 7 964 succursales bancaires, et aujourd’hui, il en reste 6 348, ce qui signifie une diminution de plus de 20 % depuis 1990. Pendant cette même période, la population du Canada a augmenté de 31 %. Quant aux succursales de coopératives financières, leur nombre a récemment connu une diminution encore plus accentuée que celle des succursales bancaires.

Il est évident qu’une grande partie de la population du Canada ne reçoit aucun service de la part des banques et des coopératives financières. En 2014, l’Association des maîtres de poste et adjoints a commandé une étude sur les bureaux de poste de l’ensemble du pays. Un questionnaire a été envoyé à 3 326 municipalités de taille modeste ou situées en milieu rural, et toutes dotées d’un bureau de poste; 80 % d’entre elles ont répondu au questionnaire. De ce nombre, 45 % ont indiqué n’avoir aucune succursale bancaire ou de coopérative financière. Les grandes villes comptent à présent de nombreux quartiers qui n’ont plus de succursales bancaires, mais qui ont toujours un bureau de poste. Par ailleurs, de nombreux quartiers comptent maintenant peu de succursales bancaires ou de coopératives financières, mais un nombre accru de prêteurs sur salaire.

Dans son document, le groupe de travail commet une autre erreur en affirmant que les succursales bancaires ne sont plus du tout utilisées, et que, par conséquent, nous n’en avons plus vraiment besoin. Un récent sondage de l’Association canadienne des coopératives financières indique que plus de la moitié des clients utilisent encore régulièrement les services de leur succursale, et que le taux de fréquentation s’est accru ces cinq dernières années. Dans les collectivités rurales et les collectivités autochtones (réserves) dépourvues de succursales bancaires ou de coopératives financières, les conséquences sont terribles sur le développement économique.

CONCLUSION

Le présent document ne traite que de quelques-uns des aspects du document du groupe de travail, dont les auteurs ont omis d’aborder de nombreux aspects, notamment l’importance du rôle de chef de file que doit jouer Postes Canada en matière d’environnement.

Les auteurs mettent l’accent sur la viabilité financière de Postes Canada et les services bancaires, mais ils affichent un manque d’objectivité et ne fournissent qu’une analyse sommaire de ces aspects complexes.

Comme nous l’avons dit en introduction, nous croyons que les perspectives financières et les remarques sur les services bancaires postaux contenues dans le document de travail de 2016 du groupe de travail doivent être écartées.